



# VIGILANCE METEO ORANGE

## CANICULE

**Destinataires :**

**Services :** ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CODIS - Conseil Départemental – Croix rouge - COZ – DDETS – DDPAF – DDPP - DIPN – DDTM - DRAAF- DREAL 64 - DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Protection civile 64 - Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SPIP - SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

**Communes :** tout le département

**Presse :** AFP – France 3 – ICI béarn Bigorre – ICI Pays Basque– Pyrénées presse – Sud-Ouest

**Date : vendredi 19 juin 2026**

**Heure :16h45**

**N° :1**

**Description de l'évènement :**

Début événement le samedi 20 juin 2026 à 12h00

Fin événement prévue le dimanche 21 juin à 00H00 au moins

**Qualification de l'évènement**

Les départements des Deux-Sèvres (79), de la Gironde (33), des Landes (40) et des Pyrénées-Atlantiques (64) sont placés en vigilance orange canicule avec un début d'évènement le samedi 20 juin 2026 à 12h00.

**Situation actuelle**

Les fortes chaleurs s'installent durablement sur la région. Cet épisode caniculaire devrait se maintenir a minima jusqu'en début de semaine prochaine.

**Evolution prévue**

samedi après-midi, les températures maximales attendues sont comprises entre 32 à 35°C dans l'intérieur des terres, 25 à 28°C sur le littoral. Dans la nuit de samedi à dimanche, les températures minimales attendues sont voisines de 19 à 20°C.

**Conséquences possibles :** Chacun d'entre nous est menacé. Mais le danger est toutefois plus grand pour les personnes âgées, les enfants en bas âge, les personnes en situation de handicap, les personnes qui prennent certains médicaments, et les personnes isolées sans abri ou celles vivant en habitat surexposé à la chaleur. Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur. Les symptômes d'un coup de chaleur peuvent être :

déshydratation, maux de tête, fatigue et soif intense, vertiges, crampes, nausées, somnolence, des convulsions, perte de connaissance voire décès.

**Conseils de comportement :** Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. Continuez à manger normalement. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à en prenant des douches ou des bains tièdes. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas ...) deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière. Limitez vos activités physiques et sportives. Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais. Veillez aussi sur les enfants. En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie. Pour en savoir plus, consultez le site : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

**Actions à mettre en œuvre :** Les différents services ou organismes doivent mettre en œuvre, chacun dans leur domaine, les mesures adaptées à l'alerte canicule du plan départemental vagues de chaleur téléchargeable sur le site internet : [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) – politiques publiques – sécurité – protection civile - recommandations et consignes de sécurité – le dispositif vagues de chaleur.

Le Préfet demande aux différents services ou organismes de mettre en œuvre les mesures suivantes : .

**Pour les manifestations festives et sportives :** étudier la possibilité d'adapter les horaires de l'évènement aux heures les moins chaudes voire anticiper des scénarii d'annulation ou de report. Mettre à disposition du public et renforcer l'accès à l'eau potable et tout autre moyens de rafraîchissement (zones d'ombre, brumisateurs, encourager régulièrement l'hydratation via des annonces sonores, autoriser le public à entrer avec des contenants d'eau, etc.). Si besoin, le Maire pourra imposer à l'organisateur d'augmenter le format du Dispositif Prévisionnel de Secours. Informer en amont les participants des risques liés à la chaleur et des comportements à adopter. Diffuser à intervalle régulier les messages de prévention.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,  
**Le Permanent SIDPC**